

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2003

**Présents : Mmes BOULANGER, FAUCHER, LAUDIJOIS, GON  
Mlle PICKERING**

**DOUET, MAQUET, NORMAND, PICOU, VONCK**

**Absent excusé : M. ANSART**

**Présents dans la salle : Mme LOCRE, M NORMAND Anthony.**

**Secrétaire de séance : Mme Boulanger**

Signature du dernier compte-rendu par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

### **Conseil de jeunes**

Anthony Normand, au nom de sa sœur Carolyn, rend compte de la soirée jeux organisée par le Conseil de Jeunes. La participation fut encourageante : 30 à 40 joueurs se sont rencontrés pour jouer à la belote, au tarot, à divers jeux de société. Il remercie Melle Pickering et M Boulanger pour leur aide dans la préparation des crêpes. Le bénéfice de cette soirée est d'environ 95 € qui seront réinvestis dans les activités futures.

La boum est toujours prévue, ainsi que la chasse à l'œuf à Pâques.

Le Conseil de Jeunes participera au Tir à l'oiseau de la Compagnie d'Arc le 30 mars. Pour organiser cette journée, il invite M Vonck, capitaine de la Compagnie d'Arc, et M Maquet, président du Comité des fêtes à participer à leur prochaine réunion, le vendredi 7 mars à 19h30.

Le Conseil de Jeunes a monté un dossier auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour participer à la campagne d'engagement des jeunes à l'« Envie d'agir ». Un livret sera distribué dans les collèges, lycées, universités... ; il concerne les jeunes de 11 à 28 ans. Le Conseil de Jeunes y sera présenté, ainsi que sur le site Internet du Ministère.

Conseil Départemental de la jeunesse : Anthony Normand a participé à la réunion mettant en place les commissions de ce Conseil en présence du Conseiller du Préfet en charge de ce dossier. Les statuts ont été établis et le travail réparti entre les commissions suivantes :

- Sécurité routière
- Citoyenneté et formation citoyenne
- Problèmes de transports et de logement des jeunes
- Commission culturelle.

### **Délibérations à prendre**

1. Délibération prise pour entériner l'embauche de Mme Locre en remplacement de Mme Antraigue ;
2. Délibération prise pour transférer la régie d'avance et de recettes de cantine au nom de Mme Droguères en remplacement de Mme Mulot. Mme Droguères assurera également la régie des Activités Périscolaires, et animera ces activités le matin et le soir. Mme Pétrement d'Ermenonville assurera également le périscolaire le soir, et le travail de cantine et de ménage qui était assuré par Melle Caron jusqu'14 février.
3. Mme Mulot ayant refusé l'offre de contrat de 25h par semaine que lui avait proposé M le Maire jusqu'aux vacances d'été en attendant de voir l'avenir du périscolaire pour l'an prochain, la cantine sera prise en charge par Mme Pétrement en plus de son travail en attendant de trouver une personne pour 5h30 de travail par jour scolaire pour le fonctionnement de la cantine. Mme Duval Marie-Ange et Mme Douet Martine se sont portées candidates pour ce poste ; M le Maire doit les rencontrer prochainement et décidera l'embauche de l'une d'elles.
4. Délibération prise, suite à l'achat de la nacelle (avec les communes du Plessis-Belleville, de Peroy les Gombries, et de Silly le Long) pour la signature d'une convention entre ces

communes précisant l'utilisation de cette nacelle : le lieu de stockage sera le Plessis-Belleville, les 2 chauffeurs habilités à la conduire sont du Plessis-Belleville, la commune qui utilisera la nacelle avec le réservoir plein, devra la rendre également réservoir plein.

5. Délibération prise pour autoriser M le Maire à accepter que M Jozwak, dont le contrat CEC qui le lie à la commune de Montagny se termine le 1<sup>er</sup> avril, soit embauché dans les mêmes conditions (CEC) par la commune de Péroy les Gombries ; cette possibilité lui permettrait de conserver son statut sans changer de travail, mais elle n'est pas sûre (décision n'étant pas du ressort des communes). Sinon, la commune de Péroy propose d'embaucher M Jozwak à mi-temps, Montagny peut le lui proposer aussi, mais, dans ce cas, le salaire sera inférieur, puisqu'il n'y aura plus la participation financière de l'Etat.
6. Avis demandé au Conseil Municipal par M le Préfet : il souhaite prendre un arrêté déclarant le département de l'Oise en zone à risques pour la maladie de Saturnisme Infantile, maladie à déclaration obligatoire. Cet arrêté précisera que la vente d'immeubles, ou parties d'immeuble, ou d'habitations, construits avant 1948 sera soumise à un contrôle visant à examiner l'état des lieux, en particulier des peintures pour détecter la présence de plomb. Le Conseil pense que cette procédure est excessive, les peintures ayant été refaites, dans nos petites communes, depuis 1948 ; seul un avis du Maire serait nécessaire.
7. Délibération prise pour autoriser M le Maire à remplacer Melle Harmsworth Jennifer, qui a décidé d'interrompre son contrat à daté de ce jour. Suite à l'annonce ANPE pour la remplacer pour un an, (fin de contrat en 2004), plusieurs candidats se sont manifestés ; 2 personnes ont déjà été reçues par M le Maire.

### **Travaux en cours**

- Logement de Melle Patard : changement des toilettes, de leurs canalisations, des robinetteries pour un coût de 875,32 € environ. Devis Pernin pour le changement des fenêtres en façade coté rue : 1210 € pour la fenêtre de la salle de bains, 3549 € HT pour les 3 autres fenêtres, soit un total de 5699 € TTC. Le conseil donne son accord. Une autre proposition sans châssis cintrés n'a pas été retenue par souci d'esthétique. Pour les 4 paires de volets le devis est de 2621 € : ces travaux seront en attente.
- Logement de M Volland : celui-ci a accepté la hausse de loyer, il a procédé à l'agrandissement de la salle de bains, et a changé la baignoire. M le Maire est heureux de constater que M Volland est un locataire actif et bricoleur qui améliore considérablement l'état du logement.
- Antenne SFR : Comme l'avait demandé le conseil, M le Maire n'avait pas accepté la 1<sup>ère</sup> proposition de prix accordée à la commune par SFR pour le renforcement de son antenne, le jugeant trop faible ; suite à sa demande d'une indemnité supérieure, SFR a donné son accord pour l'augmentation de ce prix ; un épais dossier a été mis à la disposition de la commune concernant l'absence de risques liés à ces antennes, dossier consultable en Mairie.
- Grégory, l'employé chargé des espaces verts a entrepris le nettoyage et la taille des arbres au Jeu d'Arc et au terrain de foot. M le Maire a constaté la qualité de son travail.
- M Dieudonnat est absent pour maladie.
- Les employés communaux ont continué les travaux d'isolation à la Sablière : ils ont terminé le doublage des murs du rez-de-chaussée et presque fini ceux de l'étage. A l'étage, les plafonds et l'habillage de la poutre seront faits en frisettes. Le sol de la pièce de gauche sera en aggloméré recouvert de lino et à droite le parquet existant, en bon état, sera conservé. En bas, du lino sera posé après enlèvement du parquet usager de la 2<sup>ème</sup> pièce. M Brigaud, l'électricien, viendra mercredi 5 mars vérifier l'emplacement des prises.
- **Ecole** :
- Le chemin : la commission des travaux a constaté le mauvais état du « stabilisé » du chemin. Elle a cherché diverses possibilités pour l'améliorer, dont la pose de pavés (disponibles), mais c'est un gros travail vu la surface à couvrir (près de 300 m<sup>2</sup>). M Normand avait demandé un devis pour l'enduit du mur de clôture ; en même temps, il a demandé un devis pour la pose de pavés : 27 € HT le m<sup>2</sup>. Un responsable de l'entreprise Routière Morin qui a réalisé ce chemin

est venu ce matin et a constaté son état de dégradation depuis le gel. Il doit donc être refait, ce qui est possible rapidement. M le Maire lui a demandé de chiffrer d'autres façons de le refaire ; il a proposé soit une émulsion ( couches successives de goudron et de mignonnette, soudées), soit un enrobé rouge. Ses devis sont attendus.

- La plomberie : les tuyaux ont encore gelé la semaine dernière ; cette semaine, la plomberie a été refaite par l'entreprise Brigaud, avec des tuyaux non plus en cuivre mais en polythène, calorifugés, posés sous la laine de verre et éloignés du mur extérieur de 15 cm. Le mur de la cantine et certaines plaques du plafond ont été salis pendant ces travaux, l'entreprise doit y remédier.
- Le mur extérieur : les pierres du parement se sont écaillées suite au gel ; M Lefèvre, chef de chantier de la société BMP doit prochainement les examiner.
- Menuiserie extérieure (porche d'entrée) : elle devrait être lazurée dès qu'il fera beau.
- Fuites dans les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> classes : elles continuent ; les explications de ce phénomène posent problème aux constructeurs qui avancent une théorie de choc thermique, mais n'ont pas encore trouvé de solution.
- Les architectes de l'école ont été primés pour leur réalisation (1<sup>er</sup> prix d'un concours régional) et demandent l'autorisation de la commune pour participer au concours national : avis favorable du Conseil.
- M Martin de la rue du Moutiers propose qu'il soit posée une plaque commémorant la date de l'inauguration de l'école ; idée intéressante à suivre.

### **Communications diverses**

- Reprise des concessions trentenaires : suite à l'arrêté en date du 21 février 2002, les familles ont été averties de la reprise par la commune des concessions trentenaires échues. Les familles ne s'étant pas manifestées, un arrêté est pris pour les concessions dont les numéros suivent : 27, 28, 29, 54, 62, 71, 72, 83, 99, 118, 156, 157, 159, 178, 179, 211, 242. Il sera procédé à l'exhumation des tombes par M Picou en présence de M le Maire ou de son représentant, dans le respect du aux défunts et des règles d'hygiène. Le cimetière sera fermé à cette occasion. Il faut maintenant choisir un emplacement pour déposer les ossements qui seront exhumés : une place est proposée près de la tombe de M Brahim, derrière l'église. Des boîtes à ossements seront achetées, et déposées dans cet ossuaire. Les débris de cercueils seront brûlés.
- SNCF : l'organisme la SEGAT est mandaté par la SNCF pour rétrocéder aux communes les terrains délaissés le long du TGV, celles-ci étant obligées de les entretenir. Or, ce n'est pas ce qui avait été prévu dans la convention signée à l'origine.
- Location de la maison des Loisirs le dimanche 2 mars par une société de vente de vêtements de cuir.
- Le Foyer Rural du Valois organise un rallye le 17 mai et demande l'autorisation d'utiliser la Maison des Loisirs comme point d'arrivée : avis favorable.
- La course cycliste du 46<sup>ème</sup> tour du Valois passera à Montagny le 13 avril à 9h12.
- La visite de contrôle de la station d'épuration par la SATESE aura lieu le 20 mars.
- Prévision d'achat de chaussures de sécurité et de bleus de travail pour les employés communaux.
- DGE : le Préfet sollicite l'avis des membres de la commission DGE pour que soit possible le cumul des subventions État-Conseil Général pour la réalisation des réserves incendie.
- Conseil d'administration du PNR : accord des communes pour le projet sauf une, Villeneuve sous Verberie. Sans son accord, le projet ne pourra pas aboutir ; négociations en cours.
- Les archives de la Mairie sont installées dans l'ancien petit bureau de M le Maire.

La séance est levée à 23 H 30.